

Durant l'année financière terminée le 31 mars 1953, le nombre total d'inscrits a augmenté de près de 1,300, mais le nombre d'invalides sur les contrôles a diminué de 976. Voici un état du rétablissement des invalides, du 31 mars 1952 au 31 mars 1953:

<i>Situation</i>	<i>31 mars 1952</i>	<i>31 mars 1953</i>
Ayant un emploi.....	29,991	31,267
En chômage.....	786	669
Recevant un traitement ou une formation ou bénéficiant d'autres services.....	3,037	2,887
Rétablissement impossible.....	1,874	2,088
Rayés des contrôles.....	1,100	1,174
TOTAL.....	36,788	38,085

Service social.—La Division du service social emploie des assistants sociaux de profession pour conseiller les fonctionnaires du bien-être qui s'occupent des problèmes sociaux des anciens combattants et des personnes à leur charge et pour prendre eux-mêmes en main les problèmes compliqués. Ils sont aussi spécialement chargés d'enseigner au personnel les principes et les méthodes du bien-être social. La Division se tient en étroites relations avec une foule d'organismes de santé et de bien-être, tant publics que privés, pour assurer aux anciens combattants et aux personnes à leur charge toute l'aide à laquelle ils ont droit de la part de la collectivité à titre de citoyens.

Le ministère des Affaires des anciens combattants s'enquiert à la demande du ministère de la Défense nationale de la situation de famille des membres des forces armées afin d'aider ce dernier à décider des demandes de permission pour motifs de famille, d'affection et de libération et de venir à aide aux personnes à leur charge en les conseillant et, au besoin, en les renvoyant à des organismes communautaires. La Division du service social maintient un bureau de liaison de plein temps au quartier général de la Défense nationale afin de faciliter cette œuvre. Pendant l'année terminée le 31 mars 1953, 3,700 cas de cette nature ont été déferés au ministère des Affaires des anciens combattants, soit presque un quart de plus que l'année précédente.

Rétablissement des anciens combattants âgés.—Assurer un emploi rémunéré aux anciens combattants âgés est un problème continu qui requiert une attention spéciale. Les patrons ont admirablement répondu à l'appel fait par les sections d'anciens combattants du Service national de placement et aux efforts des conseillers de bien-être des "anciens combattants âgés" du ministère des Affaires des anciens combattants.

Sur les 340,000 anciens combattants de la première Grande Guerre dont l'âge moyen est de 61 ans, le nombre des chômeurs en quête de travail est inférieur à 6,000 dans tout le pays.

Le Corps des commissionnaires est aujourd'hui solidement organisé de Terre-Neuve à l'île de Vancouver. Les patrons y trouvent un moyen commode et économique de trouver des gens pour des postes où l'honnêteté est de première importance. Environ 6,000 anciens combattants âgés, dont plusieurs ont plus de 70 ans, occupent des emplois réguliers par l'entremise du Corps des commissionnaires. En général, les employeurs ont fini par reconnaître les avantages de confier à des hommes plus âgés, particulièrement des anciens combattants, plusieurs emplois que les jeunes estiment dépourvus d'attrait ou peu convenables.